

Monsieur Jean Duchamp  
Président Groupe Voreppe Avenir  
Chemin de Malsouche  
38340 Voreppe

Dossier suivi par :  
Pole Direction Générale  
☎ : 04 76 50 47 85  
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 24 septembre 2014

Monsieur,

Faisant suite à votre courrier du 3 septembre dernier relatif au réseau de chaleur et plus spécifiquement au déplacement de la chaufferie, je vous confirme par la présente les réponses qui vous ont été apportées lors du dernier conseil municipal :

**Tout d'abord pour ce qui est du coût de ce changement et sa prise en charge :**

Le surcoût brut en travaux du déplacement de la chaufferie s'élève à 286 228,11 € HT, auquel il convient de retrancher le surcoût d'aménagement sur la parcelle initialement choisie dû à la présence d'un sol de très mauvaise qualité ainsi que l'éloignement des réseaux, évalué à 132 000 € HT ; soit un **coût net de 154 228,11 €**.

Cette plus-value sera financée dans le cadre d'un avenant n°3 au contrat CREM, lequel s'élèvera à 229 329,60 € HT et qui comprend : le déplacement de la chaufferie ainsi que la modification du réseau des Portes de Chartreuse et Provence réalisations, l'adjonction de filtres. Les chiffres que nous présentons aujourd'hui sont fermes en ce qui concerne la chaufferie. L'implantation du réseau peut encore faire l'objet d'avenants positifs ou négatifs à financer.

Le montant total HT du projet (chaufferie + réseau) est évalué aujourd'hui à 5 151 159,36 € HT donc légèrement supérieur à l'enveloppe initiale du projet, ce qui n'aura pas d'impact sur la facture des futurs usagers.

L'acquisition du terrain d'assiette, d'une surface totale de 3304 m<sup>2</sup> (emprise légèrement supérieure à l'estimation initiale), au prix de 25€/m<sup>2</sup>, s'élève à 86 000€, frais de notaire compris, comme voté par le Conseil municipal. Ils seront financés par la Régie (propriétaire des bâtiments, du réseau et du foncier).

NB : Dans le cadre du projet de pôle multimodal, un accès mutualisé à la chaufferie et à l'entreprise Vicat peut-être envisagé. Cet accès permettrait de décharger la rue de la gare du passage des camions Vicat qui emprunteraient alors cet accès.

**Concernant l'impact de ce changement sur le rendement et la consommation,** Le déplacement de la chaufferie n'a aucun impact sur le rendement du réseau (hydraulique et thermique). Pour preuve, aucun changement de diamètre n'est intervenu.

Ce déplacement a été étudié avec beaucoup de sérieux. Il n'engendre aucun impact sur la facture des clients, le prix de vente du Kw/h reste inchangé, soit 35,50 Mw/h pour la part consommation et pour l'abonnement à 50€ / Kw, avec une évolution de 4 % maximum comme initialement prévu.

Il n'y a aucun effet non plus sur la consommation de combustible, le réseau faisant exactement la même longueur avec le même diamètre de canalisations.

L'ensemble des chaufferies (centrale et de secours) sera relié par fibre optique et piloté depuis l'unité centrale de la chaufferie principale.

Le déplacement de la chaufferie vers le centre-bourg présente maintenant l'avantage d'envisager une extension du réseau vers le nord du bourg, en particulier vers la piscine et le Chemin des Buis afin d'alimenter les 2 immeubles des Banettes ainsi que des nouveaux projets sur le Champ de la cour ; une variante passant par la place Pugnot (Cinéma, salle des fêtes, école de musique) et l'école Debelle est aussi envisageable.

**Concernant le stationnement des bus,** 2 scenarii sont actuellement étudiés : le long de la RD1075 dans le cadre de son aménagement ; ou dans le cadre du projet de restructuration Bourg-vieux Lefrançois Pignégy.

**Le terrain stabilisé** sera réaménagé et partagé pour différents usages : foot, boules,etc...Ces aménagements seront discutés dans le cadre du groupe de travail composé de tous les utilisateurs de l'espace, sous le patronage de l'OMS, qui pilote les aménagements de l'ensemble Pignégy.

Dès les premières études concernant le déplacement de la chaufferie, le Conseil général a été questionné sur l'aménagement du carrefour comme pour l'emplacement initial pour **l'accès des camions sur le nouveau site.** Le principe d'un tourne à gauche a été accepté par le Conseil Général.

Pour ce qui relève de **vestiges archéologiques sur le site,** tout comme dans le cadre de la Zac de l'Hoirie et de la construction de l'Arrosoir, une saisine a été adressée au service régional de l'archéologie, et une information a été faite à l'association Corepha. Une réponse favorable est attendue dans les semaines qui viennent.

Espérant avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Luc REMOND

Maire

